

Bourg-en-Bresse

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



18^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE
GRENOBLE
PEA
COEFFICIENT 3
LES 27 et 28 OCTOBRE 2023

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.ASASTMARCELLINOISE.FR

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	Lundi 04/09/2023	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	Lundi 04 /09/2023	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	Lundi 16/10/2023	00h00 Cachet de la poste faisant foi	2 Av du Collège, St Marcellin asa.stmarcellinoise.fr
Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire	Samedi 21/10/2023	8h00- 18h00	SALLE COLENOT CHATTE
	Dimanche 22/10/2023	8h00 – 18h00	
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 21/10/2023	de 08h à 18 h00	
	Dimanche 22/10/2023	de 08h00 à 18h00	
	Vendredi 27 /10/2023	de 08h00 à 15h00	
Vérifications Administratives	Vendredi 27/10/2023	16H00-21H00	Salle COLLENOT 38160 CHATTE
Vérifications Techniques	Vendredi 27/10/2023	16H15-21H15	PLACE DU CHAMPS DE MARS 38160 CHATTE
1ère Réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 27/10/2023	20h00	Salle des associations CHATTE 38160
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ du rallye	Vendredi 27/10/2023	22h15	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Départ de 1 ^{er} VHC	Samedi 28/10/2023	07h30	Parc fermé PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Prescriptions Générales			
Pour les étapes suivantes ,le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières(éventuellement à l'issue de la dernière ES courue)			
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	Samedi 28 /10/2023	19H19	Parc fermé place du Champ de Mars CHATTE 38160
Remise des Prix	Samedi 28/10/2023	19H19	Sur le podium Parc fermé
Publication des résultats officiels du Rallye se fera 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent	Samedi 28/10/2023	22H12	PLACE DU CHAMPS DE MARS CHATTE 38160
Permanence du Rallye	Vendredi 27 et samedi 28	Toute la journée	Salle Collénot de Chatte

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 27 et 28 octobre 2023, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Association Sport Mécanique St Marcellinois, en tant qu'organisateur technique, un rallye National de coefficient 3 :

18ème RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE GRENOBLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le //2023, visa N° , et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du / / 2023

Organisateur Administratif	
Nom	ASA ST MARCELLINOISE
Président	BECT FABRICE
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 26 octobre 2023	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye à partir du vendredi 27 octobre 2023	Salle COLLENOT, 38160 CHATTE

Organisateur Technique	
Nom	SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS
Président	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au 26 octobre 2023	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye à partir du vendredi 27 octobre 2023	Salle COLLENOT 38160 CHATTE

1.1. OFFICIELS

Fonction	N° Licence	Nom – Prénom
Observateur de la Ligue	23843	MUGNIER Jocelyne
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	5038	SAILLET Patrick
Membre	12775	AGOSTINHO Armand
Membre	250709	DURAND Paul
Directeur de Course	1621	BERTHON Daniel
Directeur de course adjoint (PC)	3310	MOCELLIN Denis
Directeur de course adjoint (PC)	2403	MUSELLI Bruno
Directeur de course adjoint (PC)	147321	VERNET Daniel
Directeur de Course (voiture tricolore)		MACHETTO Mickael
Directeur de courses aux ES	3259	VAUTRAT Hervé
Directeur de courses aux ES stagiaire	43174	BELLET Franck
Directeur de course ES	3302	GIBILY Christian
Directeur de courses aux ES	220855 / 61305	DESHAYES Catherine /DESHAYES Jean-Luc
Directeur de course ES	220303	LAPALUS Evelyne
Directeur de course ES	46771	BENOIT Laurent
Médecin chef		
Commissaire Techniques (responsable)	1324	COQUET Bernard
Commissaire Technique	233751	DALPAOS Sylvie
Commissaire Technique	169294	BIAGIONI Christophe
Commissaire Technique	183288	BORDERON Loys
Commissaire Technique	223616	BOSSEAU Yannick
Commissaire Technique VHC	1534	OTTAVI Jean-Michel
Juge de Fait .	3307	PETTEX MUFFAT Michel



Juge de fait stagiaire	324027	AGIER Adrien
Véhicule 000	227350	MAILLET Jean-Paul
Véhicule 00	146299	PION Ludovic
Véhicule 0	134194	BERTACCHINI Arnaud
Véhicule 0VHC	333655 / 320289	DORY Jérôme ROUX BERNARD PHILIPPE
Speaker		GAVARD Philippe
Véhicule info	117388	BOUNIOU Evelyne
Véhicule Info	36941	COMBE Mickael
Véhicule Damier	2065 / 2067	ROGNIN Franck/LAMILDI René
Chargé Relation avec les concurrents	2729	PITARCH Floréal
Chargé des carnet de bord	214749	SIMON Sylvie
Chargé des relations avec la presse	161099	JEUNE Valérie
Chargé relation avec commissaires	318855	REYNIER Alain
	24422	VICAT Gérard
Responsable des Classements		LCCHRONO

1.2. ELIGIBILITE

Le 18 -ème Rallye National de La Noix de Grenoble compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2024 – Coefficient 3
- ✓ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Vendredi 27 octobre 2023 de 16H00 à 21H00
Salle COLLENOT à Chatte 38160

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asa.stmarcellinoise.fr et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 27 octobre 2023 de 16H15 à 21H15
Place de la Mairie, CHATTE 38160

Les vérifications finales seront effectuées : le vendredi 27/10/2023

Garage David PAIN
38160 CHATTE

A 21H30

Taux horaire de la main d'œuvre :

60,00 € T.T.C

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5.

Toute personne qui désire participer au 18ème Rallye National de La Noix de Grenoble, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le lundi 16 octobre 2023 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com

Téléphone : 04/57/33/16/69

Portable : 06/72/00/88/41

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- Sans publicité facultative des organisateurs : **960 €**

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise

- Pilote licencié ASA : - 20 €
- Copilote licencié ASA : - 20 €
- Participation au Rallye de la Noix **2022** - 30 €

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur LCCHRONO

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, à l'ordre de Sport Mécanique, ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie des licences pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du jeudi 26 octobre 2023

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- Si le rallye venait à être annulé

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. *EQUIPAGES*

Conforme au règlement standard FFSA

3.3. *ORDRE DE DEPART.*

Conforme au règlement FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 *VOITURES ADMISES*

Conforme au règlement standard des Rallyes

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes

Le parc D'assistance se trouve ZI la Gloriette à Chatte 38160

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de d'itinéraire.

UNE PROTECTION EST OBLIGATOIRE SOUS LES VEHICULES A L'ASSISTANCE (sous peine de pénalités)

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

Additif à venir

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 18ème Rallye National de La Noix de Grenoble représente un parcours de : **196,40KM**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

. Il comporte 9 épreuves spéciales pour une longueur totale **chronométrée 104,2 Km** – en liaison **87,8 Km**

Total :194 Km

Les épreuves spéciales

MURINAIS/CHEVRIERES/ROYBON 12 KM

ROYBON/LA BOURGEONNIERE 8,3 Km

MONTAGNE/ST BONNET/CHATTE 14 ,5 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire : itinéraire horaire » (voir annexe 1)

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours et demi, à savoir : **(Le nombre de passages est limité à 3)**

- Samedi 22 octobre de 8h00 à 18h00
- Dimanche 23 octobre de 8h00 à 18h00
- Vendredi 27 octobre de 08h00 à 15h00

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

La couleur des chasubles portées par les Officiels soit en adéquation dans le règlement mais aussi sur le terrain avec les RTS.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route = Chasuble orange ; Chef de poste = chasuble orange barré

7.3. *CONTRÔLE DE PASSAGE (CP) CONTRÔLE HORAIRE (CH) MISE HORS COURSE*

Conforme au règlement standard FFSA

7.4. *CONTRÔLE DE REGROUPEMENT*

Conforme au règlement standard FFSA

7.5. *EPREUVES SPECIALES (ES)*

Le chronométrage sera effectué au dixième de secondes

7.6. *PARC FERME*

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée.

La remise des prix se déroulera le samedi 28 octobre 2023 à partir de 20h00 sur le podium d'arrivée,
Au parc fermé.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT	80 à 110 PARTANTS	+ 110 PARTANTS
	1 ^{er}	600 €	840 €
	2 ^{ème}	360€	480€
	3 ^{ème}	240€	240 €
	4 ^{ème}	120 €	120 €
	5 ^{ème}		60 €
CLASSE	CLASSEMENT -5 PARTANTS	5 à 15 PARTANTS	+ 15 PARTANTS
	1 ^{er} 240 €	480 €	480 €
	2 ^{ème} 120 €	240 €	240 €
	3 ^{ème}	120 €	120 €
	4 ^{ème}		60€
COUPE DAMES	360 €		
MONTANT TOTAL DES PRIX			32 700 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.



Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.com et LCCHRONO